



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DE LA RÉGIE DU PARC RÉGIONAL MASSAWIPPI

Séance extraordinaire du conseil d'administration de la Régie intermunicipale du Parc régional Massawippi tenue en mode virtuelle le 13 mai 2025 à 8h30.

DÉLÉGUÉS PRÉSENTS : M Patrick Clowery, Président de la Régie du Parc et délégué du Canton de Hatley, M Simon Roy, Maire d'Ayer's Cliff et vice-président de la Régie du Parc pour la Plage Massawippi, Mme Marcella Davis Gerrish, Mairesse de North Hatley et M Pierre Côté, Maire de Hatley.

Formant quorum sous la Présidence de M. Patrick Clowery

Délégué absent : M Jacques Demers, Maire de Sainte-Catherine-de-Hatley

ÉGALEMENT PRÉSENTS : Mme Sonia Tremblay, directrice générale de la Régie du Parc, Mme Abelle L'Écuyer Legault coordonnatrice de la plage et directrice générale d'Ayer's Cliff, M Marc Marin, directeur générale de Sainte-Catherine-de-Hatley.

ABSENCE : M Benoit Tremblay, directeur général de North Hatley, Mme Shona Hartog, directrice générale de Hatley et M Gabriel Demers, directeur général du Canton de Hatley.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président ayant constaté le quorum, il ouvre la séance à 8h44.

25-05-13.01

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le délégué Pierre Côté et résolu ;

Que l'ordre du jour du 13 mai 2025 soit adopté tel que présenté.

- 1) Ouverture de la séance
- 2) Adoption de l'ordre du jour

Régie du Parc Général

- 3) Affichage de poste pour patrouilleur à temps partiel
- 4) Achat d'uniforme pour les patrouilleurs
- 5) Impression des dépliants et informations
- 6) Assurances – Entente pour bateau et patrouilleurs

Plage Massawippi

- 7) Table à pique-nique - Assemblage

Autres sujets

- 8) Huis clos – question politique
- 9) Levée de l'assemblée

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

HUIS CLOS

Les délégués de la Régie du Parc débutent la rencontre par le huis clos, il est 8h34.

25-05-13.02

AFFICHAGE DE POSTE POUR PATROUILLEUR À TEMPS PARTIEL

ATTENDU les besoins de personnel supplémentaire afin de soutenir les deux patrouilleurs de la Régie pour la saison 2025 ;

Il est proposé par le délégué Pierre Côté et résolu ;

Que la Régie procède à l’affichage de deux postes d’assistant patrouilleur nautique à temps partiel pour la saison estivale 2025.

Que l’information soit diffusée auprès du public et de la Régie incendie Memphrémagog Est.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

25-05-13.03

ACHAT D’UNIFORME POUR LES PATROUILLEURS

ATTENDU que de nouveaux uniformes aux couleurs de la Régie du Parc devront être fourni aux patrouilleurs nautiques pour la saison estivale 2025 ;

Il est proposé par la déléguée Marcella Davis Gerrish et résolu ;

Que la Régie procède à l’achat d’uniformes nécessaires aux patrouilleurs pour la saison estivale 2025 au coût de 1250\$, plus les taxes applicables.

Que le conseil de la Régie du Parc autorise la directrice générale à payer cette dépense.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

IMPRESSION DES DÉPLIANTS ET INFORMATIONS

La Coordinnatrice de la plage informe les délégués que les dépliants d’information (par les années passées fournis et distribué par la MRC) seront imprimés et rendus disponibles aux plaisanciers.

ASSURANCE – ENTENTE POUR BATEAU ET PATROUILLEURS

Les démarches pour le transfert du bateau de la MRC de Memphrémagog à la Régie du Parc seront entreprises par la direction.

Que la Régie s’informe auprès de son assureur pour la couverture responsabilité civile des patrouilleurs.

Que l’information requise pour le dossier avec la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley leur soit transmise dès que disponible.

25-05-13.04

TABLE À PIQUE-NIQUE - ASSEMBLAGE

ATTENDU la Régie a reçu les tables à pique-nique démontées et que les employés des travaux publics d’Ayer’s Cliff n’ont pas le temps de les assembler ;

ATTENDU que deux employés de la municipalité d’Ayer’s Cliff sont prêts à les assembler, mais sur leur temps personnel à titre contractuel ;

Il est proposé par le délégué Simon Roy et résolu ;

Que la Régie autorise l’assemblage des tables à pique-nique de la plage à titre contractuel.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

25-05-13.05

CLÔTURE DE L’ASSEMBLÉE

L’ordre du jour étant épuisé, Pierre Côté propose la clôture de la séance à 10h02.

Patrick Clowery
Président

Sonia Tremblay
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

« En signant le présent procès-verbal, le président de la Régie est réputé avoir signé chacune des résolutions qu’il contient conformément à l’article 142 du *Code municipal du Québec* (R.L.R.Q., chapitre C-27.1)